

Au 64^{ème} Salon International d'arts plastiques de la ville de BÉZIERS A retourner **IMPERATIVEMENT** avant le 30/06/2026

Nom civil : Prénom :

Nom d'artiste ou pseudo :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone de contact :

Site : (1 seul) :

Courriel :

Désire participer au 64^{ème} Salon International des Arts Plastiques de la Ville de BÉZIERS du 03 au 10 octobre 2026 au Palais des Congrès 29 avenue Saint-Saëns 34500 BEZIERS.

Discipline dans laquelle je souhaite exposer :

Art urbain, surcyclage Peinture Modelage, sculpture, travail sur verre ou bois
Dessin, gravure, art digital Photographie. ☐ Aquarelle, pastel, techniques mixtes.

Qualité des photos (12 Mpx soit 4000 x 3000 pixels) à transmettre par Email

ce sont ces documents qui seront reproduits dans le catalogue.

Je désire exposer Œuvres **Attention de bien noter le nombre total des œuvres proposées.**

	Nombre	Montant des frais (€)
Nombre de mètre(s) linéaire(s)		
Nombre de table (s) de 2,40 m		
Nombre de page(s) supplémentaire (s) au catalogue		
Nombre de spot(s) supplémentaire(s)		
Total		

ou Je désire occuper un espace personnel aux conditions jointes en annexe

Le montant des frais devra être versé à l'inscription en totalité en 1 à 3 chèques encaissés mensuellement.

Les chèques ne seront encaissés qu'après la sélection des candidats.

Mode de règlement : Chèque Espèces Virement (1)

(1) Banque : CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1683 8509 469

BIC : AGRIFRPP835

J'accepte après l'avoir lu et compris, de me conformer aux directives du règlement du 64^e Salon International des Arts Plastiques de Béziers.

Œuvres proposées au Comité de Sélection

No	Titre de l'œuvre	Discipline	Taille en cm (Encadrement compris)		Prix
			Hauteur	Largeur	Euros
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
Si plus de quinze œuvres, remplir feuille séparée.					

Repas post-vernissage :

Inscription au repas après le vernissage : 40€ / personne (**par règlement séparé**)

Date limite d'inscription : 24 septembre 2026

Nombre de repas : X 40€ = Montant dû €

Mode de règlement : Chèque Espèces Virement (1)

En aucun cas l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux artistes qui ne pourraient participer sauf cas de force majeure à l'appréciation du bureau de la Société des Beaux-Arts.

J'autorise la reproduction des œuvres que je présente dans le catalogue et sur le site du Salon.

Date :

Document à renvoyer de préférence par courriel.
La signature manuscrite est obligatoire
uniquement si la fiche est imprimée,
et envoyée par courrier postal.

Tous les documents (y compris les photos) doivent être envoyés **avant le 30 Juin 2026** (Délai de rigueur)

Soit par courrier simple à : Société des Beaux-Arts de Béziers, 2 Rue Relin 34500 BEZIERS

Soit par courriel : info.salon.beaux.arts@gmail.com

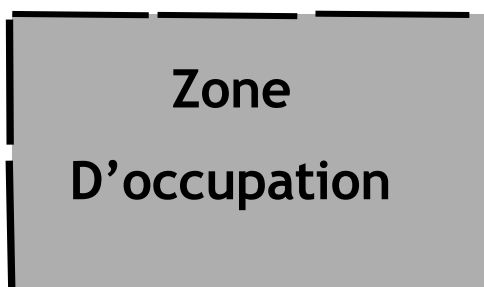
ANNEXE

OCCUPATION D'UN ESPACE PARTICULIER (Stand)

Il est convenu entre :
et la Société des Beaux-Arts, l'occupation d'un espace particulier pour le Salon 2026 :
Cet emplacement est déterminé par la Société des Beaux-Arts et ne pourra faire l'objet
d'aucun changement.

Il est composé soit de **5 panneaux**, formant un espace en L ou de **7 panneaux** formant
un espace en U :

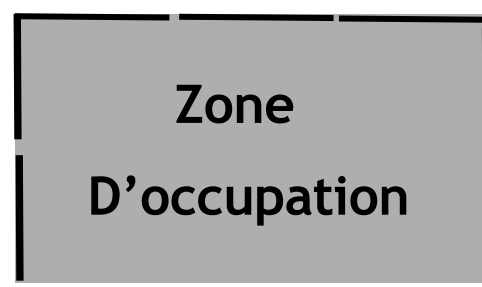
En L 3m x 2 m soit 5ml



Au tarif de 400 €

L

en U 3m x 2m x 2m soit 7 ml



OU

Au tarif de 500 €

U

Avec une insertion de **1 page** sur le catalogue

Avec une insertion de **2 pages** sur le catalogue

Il est précisé que les articles 5, 10-1 et 10-2 du règlement ne sont pas applicables pour
cette option et que **l'emplacement peut être partagé avec un autre artiste,
conformément à l'article 10-3 du Règlement.**

Décoration et installation des Stands individuels :

La Société des Beaux-Arts ne prend en charge que l'habillage des stands

L'éclairage, la personnalisation de l'installation ainsi que l'accrochage des œuvres restent à
l'initiative des exposants et seront réalisés le Jeudi 1^{er} et/ou vendredi 2/10 entre 15h00 et 18h00 .

Le nombre et la présentation des œuvres exposées devront être cohérents et présenter une
harmonie ne nuisant pas à la présentation générale du Salon.

La Société des Beaux-Arts de Béziers se réserve le droit d'en limiter le nombre si celui-
ci lui semble excessif.

Aucune vente d'objets dérivés ne pourra y être réalisée, seule la présentation de portfolios
ou d'éditions concernant l'artiste par l'exposant sera tolérée.

J'accepte, après l'avoir lu, de me conformer aux dispositions de cette Annexe
« occupation d'un espace personnel ».

Date :

Document à renvoyer de préférence par courriel.

La signature manuscrite est obligatoire
uniquement si la fiche est imprimée,
et envoyée par courrier postal.

